

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu l'avis du conseil de l'Ecole Doctorale « Sciences Juridiques et politiques » en date du 06 octobre portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre d'aide à la mobilité, et conformément au document annexé à la présente décision, il est approuvé l'attribution d'une bourse au bénéfice de cinq étudiants dont les noms suivent :

- Aikaterina SOULOU
- Sarah RAHOUADJ
- Fanny CHARLENT
- Hugo STAHL
- Mathieu CHAPTAL

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 03 novembre 2017




Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université